

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval PeraDis

EU2082

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 25-nov.-2014

Date de révision :
28-sept.-2017

Numéro de révision: 1.5

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval PeraDis
Contient Peroxyde d'hydrogène, Acide peracétique; Acide acétique

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Detergent Sanitizer
Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant	Fournisseur
DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21 Email MSDS.EU@delaval.com	France: DeLaval snc Omega Parc Bat. 5 3 Bd Jean Moulin - CS40504 78997 Elancourt France Tel: (1) 3081 8002 Belgique/Luxembourg: DeLaval N.V. Industriepark-Drongen 10 9031 Gent Belgium Tel. +32 9 280 91 21 Suisse: DeLaval AG Munchrutistrasse 2 6210 Sursee Switzerland Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Acute toxicity - Oral	Catégorie 4. (H302)
Toxicité aiguë - Inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4. (H332)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B. (H314)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1. (H318)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3. (H335)
Chronic aquatic toxicity	Catégorie 1. (H410)
Dangers physiques	Corrosif pour les métaux. Catégorie 1. (H290)
Danger physique SGH 2	Peroxydes organiques. Type F. (H242)

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
 H290 - Peut être corrosif pour les métaux
 H302 + H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
 P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
 P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P284 - Porter un équipement de protection respiratoire
 P301+P330+P331+P310 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P303+P361+P353+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P305+P351+P338+P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
 P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

Contient

Peroxyde d'hydrogène, Acide peracétique; Acide acétique

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Peroxyde d'hydrogène	231-765-0	7722-84-1	20 - < 25	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Ox. Liq. 1 (H271) STOT SE 3 (H335) Chron. Aquat. Tox. 3 (H412)	01-2119485845-22
Acide acétique	200-580-7	64-19-7	5 - 10	Skin Corr. 1A (H314) Flam. Liq. 3 (H226)	01-2119475328-30
Acide peracétique	201-186-8	79-21-0	2 - <5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1A (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Flam. Liq. 3 (H226) Org. Perox. D (H242) STOT SE 3 (H335) Aquatic Chronic 1 (H410) (M=10)	01-2119531330-56

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

contact oculaire

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour des conseils de traitement complémentaires. Prise en charge médicale recommandée.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Consulter immédiatement un médecin. Ne pas utiliser de solvant ou de diluant.

Ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Transporter à l'écart de toute exposition, maintenir en position couchée. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Imposer en cas d'inconscience en position latérale stable.

Protection pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus

D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun

	effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée.
Effets retardés	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin Traiter les symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agent chimique sec, Dioxyde de carbone (CO₂), Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Autres informations

Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas contaminer l'eau superficielle. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou d'autres matériaux combustibles. Après le nettoyage, rincer les traces à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations

Équipement de protection individuel, voir section 8

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Conserver dans un endroit bien ventilé. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas inhaler l'aérosol. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Incompatible avec les agents comburants. Incompatible avec les acides et bases fortes.

Remarques générales en matière

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de

d'hygiène

l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage**

Conserver dans le conteneur d'origine. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver à des températures comprises entre -20 °C et 30 °C. Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Corrosif pour les métaux. Tenir à l'écart des métaux. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Recueillir le produit répandu. Stocker dans un bac de rétention. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas stocker à proximité de l'équipement et des appareils électriques.

Classe de stockage (Allemagne)

5.2 Organic peroxides and self-reactive substances

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Scénario d'exposition**

Sans objet

Autres lignes directrices

Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1		TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm TWA: 0.71 mg/m ³ Peak: 0.5 ppm Peak: 0.71 mg/m ³ Skin
Acide acétique 64-19-7		TWA: 10 ppm STEL: 15 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 37 mg/m ³	VLE: 10 ppm VLE: 25 mg/m ³	STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ Peak: 20 ppm Peak: 50 mg/m ³
Acide peracétique 79-21-0					Skin
Acide sulfurique 7664-93-9	IOELV TWA 0.05 mg/m ³	WEL TVA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ Peak: 0.1 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1		TWA: 1 ppm		TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³ STEL: 3 ppm STEL: 4.2 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³
Acide acétique 64-19-7		STEL: 15 ppm TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³		TWA: 5 ppm TWA: 13 mg/m ³ STEL: 10 ppm STEL: 25 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³
Acide peracétique 79-21-0				TWA: 0.2 ppm TWA: 0.6 mg/m ³ STEL: 0.5 ppm STEL: 1.5 mg/m ³	
Acide sulfurique 7664-93-9		TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	HTP: 0.2 mg/m ³ HTP kattoarvo: 1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	STEL: 2 ppm STEL: 2.8 mg/m ³ TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³	MAK: 0.5 ppm MAK: 0.71 mg/m ³ KZGW: 0.5 ppm KZGW: 0.71 mg/m ³	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 1.5 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.4 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 1.5 mg/m ³ STEL: 2 ppm STEL: 3 mg/m ³
Acide acétique 64-19-7	STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³	KZGW: 20 ppm KZGW: 50 mg/m ³ MAK: 10 ppm MAK: 25 mg/m ³	NDSch: 30 mg/m ³ NDS: 15 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 15 ppm STEL: 37 mg/m ³
Acide peracétique 79-21-0		40%: Wirkung auf die Haut: sehr stark			
Acide sulfurique	STEL: 0.2 mg/m ³	KZGW: 0.1 mg/m ³	STEL: 3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 ppm

7664-93-9	TWA: 0.1 mg/m ³	MAK: 0.1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³		STEL: 0.15 ppm
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatia
Peroxyde d'hydrogène 7722-84-1	LLV: 1 ppm; 1.4 mg/m ³ CLV: 2 ppm; 3 mg/m ³				GVI: 1ppm (1.4 mg/m ³) KGVI: 2 mg/m ³
Acide acétique 64-19-7	LLV: 5 ppm; 13 mg/m ³ STV 10 ppm; 25 mg/m ³			ÁK-érték: 25 mg/m ³ CK- érték: 25mg/m ³	GVI: 10 ppm GVI: 25 mg/m ³
Acide sulfurique 7664-93-9	LLV: 0.1 mg/m ³ STV: 0.2 mg/m ³			ÁK-érték: 0.05 mg/m ³ (torak)	GVI: 1 mg/m ³ KGVI: 3 mg/m ³
Nom chimique	Lithuania		Latvia		
Acide acétique 64-19-7			AER: 25mg/m ³ 10 ppm (8 hours)		
Acide sulfurique 7664-93-9			AER: 1 mg/m ³ (8hours)		

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection de la peau

lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166.
Vêtements à manches longues. Bottes. Porter des gants/des vêtements de protection. EN 14605.

Protection des mains

PVC, Caoutchouc nitrile, (EN 374),
Thickness 0.4mm. Penetration time > 480 min. (level 6)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Type A/P2. (EN 149). (EN 141).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Transparent, Incolore
Odeur	âcre
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété

pH	0.5 (100%)
Point/intervalle de fusion	Aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition	100-110 °C
point d'éclair	> 80 °C
Pression de vapeur	2200 kPa (25 °C)
Densité relative	1115 kg/m ³
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	> 250 °C
Température de décomposition	> 55°C (SADT)
Viscosité	< 30 mPa.s (dynamic)

Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2. Autres informations

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Exotherm reaction with. Alkaline products.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Exposition à l'air ou à l'humidité sur des durées prolongées. Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer. Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Incompatible avec les acides et bases fortes, Incompatible avec les agents comburants, cuivre, Fer, Acier

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation

Nocif par inhalation.

contact oculaire

Risque de lésions oculaires graves. Provoque des brûlures.

Contact avec la peau

OECD 404.: Corrosif. Provoque des brûlures cutanées.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

DL50 orale

300-2000 mg/kg; (OECD 423)

DL50 cutanée

> 2000 mg/kg; Non classé; (OECD 402)

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Peroxyde d'hydrogène	= 801 mg/kg (Rat)	= 2000 mg/kg (Rabbit) = 4060 mg/kg (Rat)	= 2 g/m ³ (Rat) 4 h
Acide acétique	= 3310 mg/kg (Rat)	= 1060 mg/kg (Rabbit)	= 11.4 mg/L (Rat) 4 h
Acide peracétique	9-203 mg/kg (Rat)	12000 mg/kg (Rat) 56-226 mg/kg (Rabbit)	76 -> 241 mg/l (rat)

irritation

Irritation respiratoire.

Corrosivité

Provoque des brûlures. Risque de lésions oculaires graves. (OECD 404).

Sensibilisation

OECD 406.: Not sensitizing.

Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes

Aucun(e) connu(e).

Effets sur la reproduction

Aucun(e) connu(e)

Effets sur le développement

Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique

Irritant pour les voies respiratoires

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Peroxyde d'hydrogène	2.5: 72 h Chlorella vulgaris mg/L EC50	16.4: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 18 - 56: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 10.0 - 32.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static		18 - 32: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 7.7: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Acide acétique	> 300 mg/l	> 300 mg/l	EC50 = 8.8 mg/L 15 min EC50 = 8.8 mg/L 25 min EC50 = 8.8 mg/L 5 min	65: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 47: 24 h Daphnia magna mg/L EC50
Acide peracétique	EC50 = 0.18-1.0 mg/l (48h)	LC50 = 0.9-2.0 mg/l (96h)		EC50 = 0.5-0.1 mg/l (48h)

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide acétique	-0.31

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

No de déchet suivant le CED 07 06 01*

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG/IMO****14.1 N° ONU**

3149

14.2 Nom d'expédition

3149 - Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixtures, stabilized

14.3 Classe de danger

5.1, 8

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Danger pour l'environnement

Danger pour l'environnement

14.6 Dispositions spéciales

EmS 5.1 - 02

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	3149
14.2 Nom d'expédition	3149 - Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixtures, stabilized
14.3 Classe de danger	5.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Kemler No. 58 Special provisions: 196, 553 Transport Category: 2 Tunnel code: E Limited quantities: 1L LQ: LQ10 expected quantities: E2 OC1
Code de classification	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	3149
14.2 Nom d'expédition	3149 - Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixtures, stabilized
14.3 Classe de danger	5.1, 8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Danger pour l'environnement
14.6 Dispositions spéciales	Instruction cargo (ICAO): 554 Instruction "passenger" (ICAO): 550 Instruction "passenger" - limited quantities (ICAO) : Y540
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ingredient declaration according to 648/2004/EEG	< 5% phosphonates 15-30% oxygen bleach Other: Desinfectants
WGK Classification	Classe dangereuse pour l'environnement aquatique = 2 (auto-classification)

EU Legislations

Reg.1907/2006-REACH
 Reg.453/2010 That modify REACH
 Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations
 Dir. 2000/39/CE
 Reg. 648/2004/CE
 Reg. 528/2012 (biocidal products)

Inventaires internationaux

All of the components in the product are on the following Inventory lists: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Chine (IECSC), Philippines (PICCS).

EINECS/ELINCS All components are listed or exempted

Légende

EINECS/ELINCS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion ; comburant puissant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Principales références de la littérature et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date de préparation 25-nov.-2014

Date de révision : 28-sept.-2017

Numéro de révision: 1.5

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2 (ATP 8 - CLP)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité